

m'accorder un peu de latitude, vu que je prends la parole à propos d'une motion ministérielle. (*Exclamations*) L'honorable député n'a pas désigné ainsi sa proposition, mais je me permets de le faire pour lui.

M. Cleaver: C'est bien regrettable, mais je ne puis accepter cette désignation.

M. Graydon: Quoi qu'il en soit, pour ce qui est du travail de la Chambre des communes, je ne suis pas de ceux qui pensent que nous devrions être satisfaits du Règlement actuel ni de la présente façon de procéder aux débats. Il n'y a pas longtemps que je suis de cet avis. Je pense que bien des gens s'inquiètent de voir que nous ne pouvons accomplir plus rapidement notre besogne. Je n'ai peut-être pas fourni beaucoup de renseignements à la Chambre et mes remarques avaient peut-être rien de profond, mais j'ai au moins suivi le conseil que j'ai donné aux députés de l'arrière plan: j'ai exprimé mon opinion.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les députés conviennent qu'il y a lieu d'améliorer nos règles de procédure et certains de nos usages. Je désire certes formuler quelques propositions en ce moment, mais je dirai tout de suite que je n'approuve pas les recommandations présentées par l'honorable représentant d'Halton (M. Cleaver) dans la motion à l'étude. Comme je désire faire connaître mon opposition à la majeure partie de la motion sinon à tous les points, je crois qu'il m'incombe de démontrer qu'il existe d'autres mesures qu'on pourrait prendre et de mentionner ce que, à mon avis, on pourrait faire.

En premier lieu, je crois que cela aiderait considérablement les discussions qui se poursuivent ici, et nous permettrait d'accomplir notre travail de façon plus efficace si nous acceptions des heures de séance au moins semblables à celles qui étaient en vigueur vers la fin de la dernière session. Je suis assuré que si nous pouvions établir en permanence l'ajournement à dix heures du soir, cela améliorerait les dispositions, le moral, la bonne volonté et tout le reste à la Chambre.

M. Côté (Matapédia-Matane): Que voulez-vous dire par tout le reste?

M. Knowles: La plupart des députés arrivent assez tôt le matin. Ils arrivent aux environs de neuf heures ou neuf heures et demie tous les matins et je crois qu'il conviendrait de terminer la journée de travail à dix heures du soir. A mon avis, loin de raccourcir la session, cette heure supplémentaire l'allonge plutôt. C'est que pendant cette heure ultime on entend bien des discours

dont le seul but est d'allonger la discussion, ou bien on assiste à des explosions de colère qui n'ont pour seule cause que les longs moments que les honorables députés ont passés à la Chambre pendant la journée. En ce qui concerne les heures, je signale que le comité de l'an dernier, qui a siégé sous la présidence de Votre Honneur, a exprimé le vœu qu'elles s'étendent de 2 heures 30 à 6 heures pendant cinq après-midi, du mardi au vendredi inclusivement, et de 8 heures à 10 heures les lundi, mardi et jeudi soirs.

Certains députés qui siègent du côté du Gouvernement prétendent que cela représente une réduction bien trop importante par rapport à nos heures de séance actuelles. Nous siégeons en ce moment vingt-sept heures par semaine, abstraction faite des séances de comité et de notre travail de bureau, tandis que les heures que j'ai mentionnées nous donnent, au total, vingt-trois et demi. Il en est qui croient que la réduction est trop grande. Je propose, en guise de compromis, qu'on rétablisse les séances du vendredi soir, de huit heures à dix heures,—je songe ici à la proposition du comité de l'an dernier,—ce qui porterait le nombre d'heures à un chiffre plus voisin du chiffre actuel. Nous ne perdrons guère ainsi qu'une heure et demie par semaine, et je suis persuadé que nous nous rattraperions, et très largement, si nous terminions nos séances à dix heures du soir.

Je suis de ceux qui estiment qu'il y va de l'intérêt de la discussion et de celui des discours que nous prononçons, y compris ceux des députés de Peel (M. Graydon) et de Winnipeg-Nord-Centre, de ramener la longueur des discours à trente minutes, ainsi que l'a proposé le comité l'an dernier.

Nous ne pourrions, me semble-t-il, qu'en tirer des avantages; je suis l'un de ceux qui sont d'avis qu'il ne faut pas imposer à tout prix à la Chambre une modification de ce genre, car la majorité s'y oppose; j'espère cependant qu'on voudra bien étudier davantage la question.

Il y a une autre proposition que je mets en avant, dans l'espoir d'augmenter notre rendement; il ne s'agit pas d'une véritable modification des règles. De fait, j'estime qu'on ne peut augmenter le rendement de la Chambre par un simple changement de règles. Si la Chambre examine une question qui excite l'opinion et qui est sujette à controverse, il faudra du temps pour arriver à une décision, en dépit de tous les règlements que vous ferez adopter. Si vous voulez que les choses aillent plus rapidement, ce qui importe, c'est que le Gouvernement et l'opposition se mettent d'accord sur le fond du débat et qu'ils fassent chacun montre de bonne volonté. Je ne veux pas dire